



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 17 juin 2019

Mission Patrimoine en péril : la sélection réunionnaise 2019

Franck Riester, ministre de la Culture, a présenté le mardi 11 juin la liste des 103 projets 2019 de la *Mission Patrimoine en péril* confiée à Stéphane Bern par le Président de la République.

Avec les 18 sites emblématiques annoncés en mars dernier, ces 103 nouveaux sites constituent la deuxième édition de la Mission Patrimoine en péril qui pourra bénéficier de la part revenant à l'État, des fonds issus du Loto du Patrimoine.

Cette sélection, parmi 3 500 projets signalés par le grand public depuis 2018, se caractérise par sa très grande diversité. Tous les types de patrimoine y sont représentés : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, maisons d'artistes, bibliothèques, moulins, jardins. Sa répartition est harmonieuse et concerne l'ensemble du territoire de la France métropolitaine (un édifice par département) et des collectivités d'outre-mer, dont *La Réunion*.

A La Réunion, le comité de sélection a retenu pour la liste emblématique deux édifices religieux inscrits au titre des monuments historiques. Il s'agit du **Temple tamoul des Casernes** situé sur la commune de *Saint-Pierre*, inscrit MH par arrêté du 17 septembre 2010 et du **Temple tamoul du Gol**, situé sur la commune de *Saint-Louis*, inscrit monument historique par arrêté du 29 mars 1996. Le comité de sélection pour le loto du patrimoine a également retenu sur la liste de maillage, les **Ruines de la façade de la chapelle néo-gothique du Domaine de Bel-Air** situé sur la commune de *Sainte Suzanne* (propriété privée, non protégée au titre des MH). Cette Chapelle a été érigée par *Camille Jurien de la Gravière* au cours du XIX^{ème} siècle.

Dès le 15 juin, la grille du Super Loto du Patrimoine sera mise en vente au prix de 3 € avec un tirage exceptionnel le 14 juillet. À partir du 2 septembre, deux offres de tickets de grattage à 3 € et 15 € seront proposées.

Pour rappel, en 2018, 4 monuments ont bénéficié de la mission pour le patrimoine en péril à La Réunion, pour un montant de crédits de 410 000€.

Pour accompagner cet élan populaire, le ministère de la Culture a déployé cette année des moyens supplémentaires. Il a notamment augmenté les plafonds des taux de subvention des monuments soutenus dans le cadre de la Mission Patrimoine en péril : jusqu'à 40% pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques (20% habituellement) et jusqu'à 60% pour les édifices classés au titre des monuments historiques (40% habituellement).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Contacts DAC de La Réunion

. CRMH. franck.senant@culture.gouv.fr.

. Communication et médias. francoise.kersebet@culture.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

